Accessions
159.824

Shelf No.
~~G.3056.18~~

Barton Library.

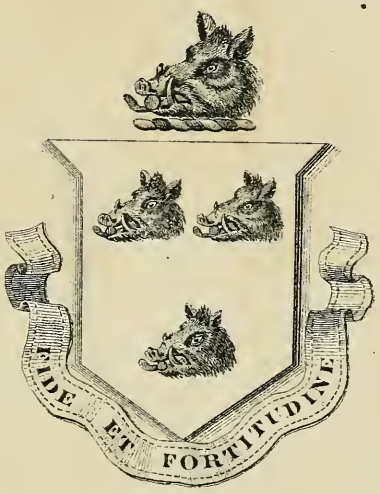

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

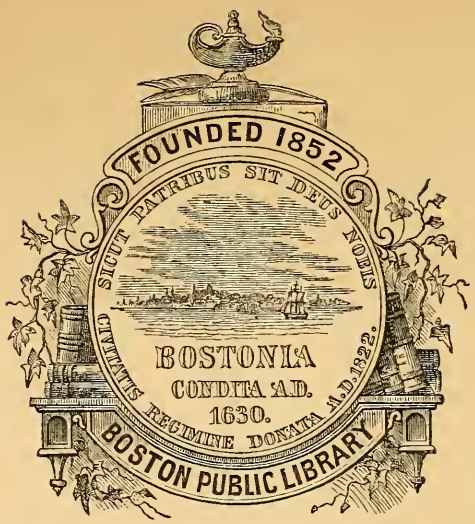

30 v

PAMPHLETS.

French

Revolution

1791

Barton Library

XG.3656.18

159.8.44
May. 1873

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/adresseauxcitoye00crap

Accession No. .....

Added ..... 187 .....

Catalogued by .....

Revised by .....

Memoranda.

ADRESSE

AUX CITOYENS

DE PARIS,

SUR LE SERMENT.

A PARIS,

Chez CRAPART, Imprimeur-Libraire,
place Saint-Michel, n°. 129.

1791.

ADRESSE

AUX CITOYENS DE PARIS.

Illustres Citoyens de la capitale de l'empire Français, dont vous êtes la plus noble portion, faits pour donner l'exemple à toute la France ; vous en qui on voit briller les talens les plus éminens & les plus sublimes vertus ; vous qui, dans tous les siècles, vous êtes distingués par un attachement inviolable à la religion catholique, la plupart de vos pasteurs & de vos prêtres viennent de vous donner le plus beau et le plus magnifique spectacle de zèle pour cette religion sainte.

Déjà ils s'étoient attiré votre estime par leurs lumières, leur charité, & leur application infatigable à l'accomplissement de tous leurs devoirs ; & l'on peut dire qu'il n'y a point dans le royaume de paroisses aussi bien gouvernées que celles de Paris ; où les instructions se fassent avec plus de sagesse, de lumières & de dignité ; où les saints offices se célèbrent avec plus de régularité & de décence, où les pauvres reçoivent des secours plus abondans & plus sagement distribués ; où les affligés, les infirmes & les malades soient plus régulièrement visités, plus solidement & plus tendrement consolés, & plus charitablement soulagés. Aussi le célèbre Burnet, depuis évêque de Salisbury, à son retour en Angleterre d'un voyage qu'il avoit fait en France & en Italie,

interrogé sur ce qui l'avoit frappé davantage dans les villes qu'il avoit parcourues, repondit: Les Curés de Paris. Combien l'eût-il été davantage, s'il avoit été témoin de la constance & de la fermeté avec laquelle ils ont soutenu les intérêts & les droits de la religion, en refusant de faire un serment que toutes les raisons & les motifs humains leur commandoient impérieusement de prêter, & qu'ils n'ont pu concilier avec les lumières de leur conscience ?

Je n'examine pas encore si ce serment est aussi irréligieux qu'ils l'ont pensé ; je vous le prouverai bientôt : mais au moins vous ne pouvez douter que ce ne soit-là un beau, un grand trait, un héroïsme de vertu, qui doit vous rendre plus chers des Pasteurs qui, plutôt que de manquer à Dieu & à leur conscience, sacrifient tout, leur repos, leur tranquillité, leurs places, & sont prêts de sacrifier leur vie.

C'est, à la vérité, l'Assemblée Nationale qui leur impose la nécessité de ce serment: & qu'il leur eût été doux d'avoir pour elle cette déférence ! Mais on ne peut jurer sur la foi d'autrui, à moins que celui-ci ne jouisse d'une autorité infaillible ; & l'auguste Assemblée est trop modeste pour se croire douée de l'infaillibilité. Il leur en a donc fallu revenir aux lumières de leur conscience. Jésus-Christ les a établis les juges de celle des personnes qu'il a confiées à leurs soins ; il leur a promis son secours & ses lumières. Et vous, Messieurs, vous avez éprouvé qu'ils n'ont point trompé votre confiance, & qu'ils vous ont toujours conduits par des voies droites

& assurées, également éloignées d'un rigorisme outré & d'un odieux relâchement.

Pour eux-mêmes, ils ont examiné avec le plus grand désir de concilier le serment avec les droits de la conscience ; ils ont consulté Dieu ; ils ont consulté des personnes éclairées ; & toutes ces démarches n'ont fait que les affermir dans l'éloignement du serment qu'on leur demandoit ; car il ne s'agit pas seulement de laisser l'Assemblée suivre & exécuter toutes ses opérations, on n'a à craindre de leur part aucune résistance ; mais on veut que par le serment, ils s'obligent, en invoquant le nom redoutable de Dieu, à maintenir de toutes leurs forces tous les décrets constitutionnels de l'Assemblée, qui forment la nouvelle organisation du Clergé, anéantissent des professions très-conformes à l'esprit de l'Evangile, détruisent une multitude de pieux établissemens, renversent toute la discipline de l'Eglise, &c. Je le répète, ils ne mettront aucun obstacle à l'exécution des décrets de l'Assemblée : mais d'invoquer le nom de Dieu, de jurer qu'ils maintiendront de toutes leurs forces des changemens que Dieu ne peut approuver, que conséquemment ils n'approuvent pas eux-mêmes, ce seroit prendre son nom redoutable en vain, ce seroit l'outrager par un serment qu'il ne peut que réprouver.

Ce n'est point en eux un vain scrupule ; le serment est un des actes les plus respectables de la religion, & Dieu même défend très-étroitement de prendre son nom en vain, & pour d'autres objets que ceux qui peuvent lui plaire.

Auſſi vous avez déjà vu pluſieurs, & même un grand nombre de ceux qui s'étoient laiſſé entraîner à l'émiſſion du ſerment, après y avoir plus mûrement réfléchi, revenir ſur leurs pas & ſe rétracter, malgré les grands riſques auxquels ils ſe ſont expoſés.

Vos paſteurs n'en reſpectent pas moins l'auguſte Aſſemblée. A ſon égard, ils rempliſſent toute juſtice; ils ſont ſoumis à ſon autorité; on ne les entend point déclamer contre elle, & leurs diſcours & leurs exemples vous portent tous à la même ſoumiſſion. Ils penſent ſeulement que quelques-uns de ses décrets, enveloppant des matières ſpirituelles, qui n'ont pu être l'objet des recherches & des études des laïques, principaux auteurs des réglemens, dont ils pourroient faire des plaintes, ces MESSIEURS, contre leur intention, ont étendu leurs pouvoirs ſur des objets, qui n'étoient pas de leur compétence.

Mais ce qui avoit échappé à l'attention & aux lumières des promoteurs de la nouvelle organiſation du Clergé, n'a pu être caché à vos paſteurs & à vos prêtres, qui ſe ſont appliqués, dans tous les tems, par le devoir de leur état, à approfondir ces ſortes de matières; & ils ont vu qu'il ne leur étoit pas poſſible de concilier le ſerment qu'on leur demandoit, avec les principes les plus inconteſtables de la religion, ſur leſquels eſt fondé tout le régime & le gouvernement eccléſiaſtique. Tel eſt le motif & le ſeul motif qui les a arrêtés & les a conduits. Il eſt inſurmontable. Vous ne pouvez le blâmer: il vous aſſure au moins que vous avez dans vos paſteurs des miniſtres pleins de vertu & de conſcience, &

qui, plutôt que d'en trahir les lumières, aiment mieux tout perdre, & ſe réduire aux plus triſtes extrémités. Ce ſont bien là des Paſteurs ſelon le cœur de Dieu, & dignes de vous. Leur conduite ne peut pas même déplaire à l'Aſſemblée; car ils ne lui préfèrent que l'ordre & l'autorité de Jéſus-Chriſt, ſouverain légiſlateur des hommes. Encore ce qu'ils demandent, c'eſt de ne les point forcer, par un ſerment, à concourir à ce qui ſeroit contraire aux ſaintes règles qu'ils ſont obligés de ſuivre. Du reſte, ils ne mettent point d'entraves à l'autorité de l'Aſſemblée.

En vain on les a menacés des maux les plus extrêmes, des horreurs de la pauvreté, de la perte de leurs places & de leur état. En vain on leur a fait craindre l'inſurrection d'une populace aveugle, ſéduite, mutinée, qu'on a ſçu accoutumer au pillage, au meurtre, au carnage; qui ſe fait un jeu, une gloire de tremper ſes mains & de les baigner dans le ſang humain. En vain on leur a fait entrevoir le glaive ſuſpendu ſur leurs têtes. Le cri de la fatale lanterne s'eſt fait entendre à leurs oreilles étonnées; on leur a fait enviſager celles qui éclairent leur paroiſſe durant la nuit, & des mains barbares déjà diſpoſées à les y attacher & à les ſuſpendre.

Aucun de ces dangers ne leur a été caché; tous leur ont été montrés & dépeints avec les plus noires couleurs. Mais ſemblables à l'Apôtre des nations, héritiers de ſon courage, ni les douceurs de la vie, ni les horreurs de la mort, ni les miſères de l'indigence, ni les maux préſens & à venir, rien n'a été capable de les détacher de

la fidélité qu'il avoient vouée à Jéſus-Chriſt & à la ſainteté de ſon auguſte nom. Ils ont répondu comme de ſaints martyrs : *Non faciemus juſſa regis :* Nous ne ferons point ce que notre conſcience ne nous permet pas de faire.

Ce qui étoit le plus capable de les ébranler, c'eſt vous-mêmes, MESSIEURS, vos prières, vos repréſentations, vos inſtances, l'affection que vous leur avez témoignée, vos larmes même. Ah ! leur cœur fut alors déchiré. La crainte de ſe ſéparer de vous & de vous perdre, a été la ſeule choſe à laquelle ils aient été ſenſibles.

Alors il leur a fallu élever leurs cœurs vers le ciel. Jéſus-Chriſt eſt venu à leur ſecours, il leur a montré une grande lice ouverte : *Ecce agon magnus & ſublimis.* Il a fait briller à leurs yeux la couronne de gloire qu'il doit mettre un jour ſur leur tête : *Et cœleſtis gloriæ præmio glorioſus.* Il leur a fait voir Dieu ſon père, témoin de leurs combats intérieurs, les regardant avec complaiſance, & devant un jour être la récompenſe de leur victoire : *Præliantes ſpectat vos Deus.* Il leur a montré les Anges qui les couvriroient de leurs aîles dans leurs retraites, & qui ſeroient les vengeurs du ſerment irréligieux, s'ils oſoient le faire contre les reproches de leurs conſciences : *Spectant Angeli.* Et lui-même leur a inſpiré le deſſein de ſe retirer pour ſe mettre à couvert de l'orage, & ſe conſerver pour de plus heureux jours, & il doit bien-tôt vous les rendre pour votre conſolation.

Mais pourquoi, pourriez-vous dire à vos paſteurs, n'avez-vous pas ſuivi l'exemple de plu-

ſieurs de vos confrères, qui, voyant les grands inconvéniens du refus du ſerment, n'ont point fait difficulté de le prêter?

Vos Curés, MESSIEURS, ne ſe permettent point d'attaquer la conduite de leurs confrères ni de la juger; c'eſt au reſte le plus petit nombre, & ce ne ſont pas les paſteurs des plus grandes & des plus importantes paroiſſes. Mais c'eſt trop dire, qu'ils n'ont point fait de difficulté de ſe rendre. On n'ignore point ce qu'on a fait pour arracher leur conſentement, & pour les porter à compoſer avec leur conſcience. L'on peut même vous aſſurer qu'on n'a pas vaincu leurs difficultés par des raiſons, mais qu'on les a ſurmontées par la crainte, ou qu'on les a fait céder à des complaiſances humaines. On peut vous aſſurer encore, pour le bien ſavoir, que, plus d'une fois, des larmes ont précédé cette triſte cérémonie, & loin d'y voir l'aſſurance que donne une conſcience tranquille & pleine de confiance dans la ſainteté de l'action qu'elle fait, on voyoit, au contraire, éclater ſur leur viſage & dans le ſon de leur voix, la peine, l'inquiétude & le trouble, &, ſi l'on peut s'en tenir aux relations qu'on en a faites, quelqu'un d'eux a été ſur le point de ſuccomber à la violence qu'il s'eſt faite à lui-même. Qui auroit vu ce qu'on en dit, n'eût pas été fort tenté de les imiter. Mais puiſque vous en venez aux exemples, vos paſteurs en ont eu devant les yeux un plus impoſant, & qui, par préférence, leur a dû ſervir de règle; c'eſt celui de tous les Prélats de l'Aſſemblée, ſoutenus de tous les Evêques de l'Egliſe Gallicane. Un ou deux

ſeulement troublent cet heureux concert. Encore l'un de ces Evêques nouvellement reçu dans le collège apoſtolique, depuis qu'il y eſt entré, a toujours ſuivi une marche contraire à celle de ſes illuſtres collègues ; en ſorte qu'ils pourroient lui adreſſer juſtement ces paroles de l'Apôtre Saint-Jean : Non, vous n'avez jamais été des nôtres, car ſi vous en aviez été, vous ne vous ſeriez pas ſéparé de nous, & vous nous ſeriez demeuré conſtamment attaché.

Jamais il n'y a eu dans l'Egliſe Gallicane une unanimité ſi parfaite : ſa conduite a mérité l'approbation de toutes les autres Egliſes ; car cette querelle ne leur eſt point étrangère, puiſqu'il s'agit de la conſtitution de l'Egliſe elle-même, de la juriſdiction, de la miſſion des premiers paſteurs. On ne leur demande point, ſans doute, de pareils ſermens ; mais ce qui ſe paſſe en France ne leur eſt pas inconnu, & elles applaudiſſent à la conduite de nos Evêques. Le chef de l'égliſe y joint également ſon approbation, & cette approbation eſt d'un grand poids aux yeux de tous les catholiques ; car, quoiqu'on s'efforce d'atténuer la primauté de juriſdiction qu'il a dans toute l'Egliſe, cette primauté eſt néanmoins une vérité de foi. On a beau, pour en affoiblir l'influence, rappeler les anciennes querelles des princes & des nations avec la cour de Rome. Il n'y a plus de cour de Rome ; toutes ſes vieilles prétentions ſont ſurannées & abolies. Il ne reste plus que le Saint Siége avec ſes prérogatives divines. Pie VI a bien fait voir qu'il ne ſe re-

gardoit plus que comme pape, comme le père & le pasteur commun des fidèles.

Vos pasteurs, MESSIEURS, ont-ils pu prudemment se défendre d'imiter ce grand exemple? Car, prenez-y garde, il doit y avoir l'union la plus parfaite entre les pasteurs du premier & du second ordre; ils forment la principale partie de cette hiérarchie divine que Jesus-Christ a établie pour le gouvernement de son Eglise. Les Evêques y tiennent, de droit divin, le premier rang. Convenoit-il à vos pasteurs de s'en séparer? C'eût été bien là faire un schisme. L'on a entendu l'un des Curés alléguer, pour motif de son serment, la crainte du schisme, & il ne faisoit pas attention que de le faire, c'étoit au moins commencer ce schisme fatal; car, qu'est-ce que faire schisme, sinon se séparer de ses pasteurs?

Or les Evêques forment le corps des premiers pasteurs, auxquels ceux du second ordre se feront toujours une gloire d'être inséparablement unis, pour conserver l'unité sacerdotale que Jésus-Christ & ses Apôtres recommandent si étroitement. Et quel scandale seroit-il arrivé, si ce serment, que les Evêques de l'Eglise Gallicane déclarent hautement ne pouvoir se concilier avec les principes de la foi & les règles de la discipline, & que nulle crainte, nulle considération ne leur a permis de prêter, vos pasteurs l'eussent fait, & eussent ainsi condamné, par leur conduite, le jugement qu'ont porté ceux qui jouissent de la principale autorité dans le gouvernement de l'Eglise? Combien est-il plus édifiant pour vous de voir entre eux la plus parfaite intelligence, la plus constante harmonie?

Dieu vous a donné, MESSIEURS, pour vous conduire dans les voies du salut, des Evêques, des Curés, des Prêtres, & vous avez la consolation de voir votre Evêque, & non-seulement votre Evêque, mais encore tous les Evêques de l'Eglise dont vous êtes les membres, la plus grande partie de vos Curés & de vos Prêtres, tous marcher sur la même ligne, tous vous tenir le même langage. Et vous savez que Jésus-Christ a promis d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, lorsqu'ils vivront ensemble dans l'union d'une sainte confraternité, & dans la communion avec le Souverain Pontife & les autres Evêques de l'Eglise chrétienne, ainsi qu'ils ont le bonheur de vivre.

Oh ! combien cette union est-elle nécessaire & consolante, dans un tems où la religion a parmi nous tant d'ennemis puissans, qui ont conspiré sa ruine, travaillent sourdement à en saper les fondemens, à en diviser les Ministres, pour la détruire plus sûrement !

Mais quel grand mal y a-t-il donc dans le serment ? Il a, MESSIEURS, deux parties ; la première consiste dans la nouvelle constitution civile. Sur cet article nulle contestation. Cette constitution est l'effet d'une révolution surprenante, qui s'est faite dans les esprits & les opinions. L'Eglise n'y a point eu de part ; elle ne ne sait point faire de révolutions ; sa doctrine est toujours la même ; elle ne change point de principes ; ce qu'elle a enseigné dans les premiers tems, elle l'enseignera toujours & constamment. Mais il se fait des révolutions poli-

tiques dans les Etats où elle eſt admiſe ; elle les ſuit, s'y rend, & s'y ſoumet. Le Roi a accepté & ſanctionné la révolution qui s'eſt faite dans le royaume ; l'Egliſe s'y eſt rendue ſans difficulté ; elle en a fait le ſerment, & eſt prête à le renouveler. Sa marche n'eſt pas équivoque ; elle eſt droite, ſimple comme l'évangile ; & quand ſes miniſtres font des ſermens, ils n'uſent point de réſerves, de reſtrictions mentales ; ils promettent ſincèrement, & ils exécutent fidèlement.

C'eſt pourquoi, l'autre partie du ſerment, qui concerne la nouvelle organiſation du Clergé, & les décrets conſtitutionnels qui regardent l'Egliſe & ſes miniſtres, ils ne peuvent ſe la permettre, parce que, quoi qu'on puiſſe dire, l'invocation du nom de Dieu qu'ils appeleroient à temoin de leurs ſentimens, ſeroit un ſigne authentique de l'approbation qu'ils y donneroient, ou au moins un engagement qu'ils prendroient à les maintenir de la même manière que s'ils les approuvoient.

Ils ſavent que l'Aſſemblée ne donne la nouvelle organiſation que ſous le titre de conſtitution civile ; mais les grands changemens dans l'ordre civil des diocèſes, qu'elle a faits, entraînent après eux des diſpoſitions de la juriſdiction & des pouvoirs ſpirituels ; & cette diſpoſition, Jéſus-Chriſt en a donné le droit à ſon Egliſe, & ne l'a donné qu'à ſon Egliſe. Les Prélats de l'Aſſemblée ont donné, à cet égard, leur expoſition des principes. Ils y placent à la tête les nouveaux règlemens faits par l'Aſſemblée

Nationale ; ils mettent enſuite les principes de foi ſur la juriſdiction ſpirituelle, les règles de la diſcipline eccléſiaſtique, & ils montrent évidemment en quoi & comment ces principes & ces règles ſont bleſſés par la nouvelle conſtitution. Cet ouvrage a été adopté par tous les Prélats de l'Egliſe Gallicane. Il eſt écrit avec beaucoup de ſageſſe & de modération ; il eſt plein de lumières ; il eſt reſté ſans réplique. Car, quelques légères attaques ſur deux ou trois textes, aſſez indifférens à des vérités d'ailleurs démontrées, ne peuvent paſſer pour une réponſe, encore moins pour une réfutation. Voyez, prenez, liſez, vous y verrez une pleine juſtification de la conduite de vos Curés. Voulez-vous quelque choſe de plus court encore & d'auſſi énergique ? Voyez, prenez, liſez l'inſtruction paſtorale de M. l'Evêque de Boulogne ; il eſt né parmi vous, & Paris doit s'applaudir de lui avoir donné naiſſance. Long-tems il a vécu au milieu de vous, recherché de tout le monde, & preſque toujours dans la retraite ; univerſellement reſpecté, & toujours également humble & modeſte ; toujours occupé de bonnes œuvres, & ne cherchant d'autre délaſſement que le changement de travail ; dans les difficultés qui concernent la conſcience, il étoit votre conſeil, votre lumière, votre oracle. Eh bien, MESSIEURS, celui que vous avez honoré comme un modèle de vertu & un centre de lumières, celui que Boulogne chérit & reſpecte comme un Prélat, qui, dès ſon entrée dans l'épiſcopat, a atteint toute la hauteur de la perfection de cette dignité, auſſi ſainte que ſublime,

a montré à vos pasteurs, dont il étoit le confrère, & dont il est toujours l'ami, la voie qu'ils doivent suivre par rapport au serment, & les a mis, par la force de ses raisons, dans la nécessité de le refuser.

Mais si vous voulez que j'y joigne aussi ma très-foible voix, je connoîtrai vos désirs par l'accueil que vous ferez à cet essai de mon zèle pour votre salut & votre bonheur. Car Dieu m'est témoin, & j'ose ici attester son nom sans crainte, que c'est la seule chose que je cherche & la seule intention que je me propose. Il me sera très-aisé de vous montrer que tous ceux qui ont écrit en faveur du serment, n'ont pas même touché le point précis de la question; que tous leurs soins ne tendent qu'à l'écarter & à le faire disparoître ou à l'obscurcir; que rien même n'est plus capable d'en éloigner, que ce qu'on a dit pour en prouver la légitimité. Mais, quoi qu'il en puisse être, dans ce moment critique où se trouvent vos pasteurs & vos prêtres, il ne me reste qu'à vous interpeller & à vous engager à réunir tous vos efforts pour les tirer de la retraite où ils se sont réfugiés, afin de se mettre à couvert de l'orage qui les menaçoit. Ils se seroient présentés au milieu de vous le jour même de la prestation du serment. Quelques-uns même ont eu courage. Mais les autres ont craint, & l'évènement a justifié leur crainte, que, d'un côté, la fureur aveugle des ennemis de la tranquillité publique, & de l'autre, votre zèle en leur faveur, n'occasionnât quelque tumulte, ne vous exposât & n'exposât aussi le

lieu saint & nos divins mystères à la profanation. Leur cœur est au milieu de vous, & ils soupirent après l'heureux moment qui les rendra à leurs fonctions, & leur permettra de vous rendre tous les services du saint ministère avec plus de zèle que jamais.

Non, ils ne regrettent point les revenus de leurs places, ni les biens dont l'Assemblée Nationale les dépouille. Ils n'y jettent pas même les yeux. C'est vous seuls qu'ils regrettent; ils vous portent tous dans leurs cœurs, & ils sacrifieront volontiers au salut de vos ames, le reste du tems, qu'ils ont à passer dans le monde.

Ah! gardez-vous d'ajouter foi à ces écrits mensongers qu'on fait tous les jours circuler, où l'on célèbre ceux qui ont fait le serment sous la belle qualité de Curés, de Prêtres patriotes, & où l'on traite d'infames, d'ennemis de la patrie, ceux qui, par délicatesse de conscience, refusent de le prêter. Ah! pour aimer la patrie, faut-il donc sacrifier sa conscience & son devoir? Aimer la patrie, c'est lui sacrifier ses soins, ses talens, ses biens, sa vie même, & c'est ce qu'ont constamment pratiqué vos Prêtres & vos Curés.

L'un d'eux en donna un exemple bien frappant le jour, l'instant même, où un particulier interrompit les saints offices, pour lui demander, d'une voix tonnante, le serment, sans avoir aucun droit de former une pareille demande, surtout dans le lieu saint & lorsqu'on offroit l'auguste sacrifice, sacrifice de paix & de charité; & il fut suivi d'une multitude de voix de gens apostés,

qui crièrent tumultueuſement : *Le ſerment ! le ſerment !* Grand Dieu ! eſt-ce ainſi que des gens, qui ſe diſent chrétiens, reſpectent votre ſaint temple & vos redoutables myſtères ? Ce digne paſteur venoit de faire le prône le plus touchant, ſans la moindre relation au ſerment ſi irréligieuſement demandé ; il venoit de rendre publiquement compte de l'emploi des charités publiques, & ſe trouvant en avance de 18000 livres de ſon patrimoine, il en fit généreuſement le don à ſa paroiſſe. Ce fut dans ce moment, qui eût adouci des tigres, que des gens déguiſés, inconnus, formèrent un tumulte où la vie de ce charitable paſteur fut menacée & vraiment en danger.

Voilà, MESSIEURS, un pasteur vraiment très-patriote. Tels ſont les vôtres, toujours prêts de tout donner, de tout ſacrifier pour les enfans infortunés de la patrie. S'il faut encore, pour témoigner ſon amour à la patrie, la ſoumiſſion à ceux qui en ont le gouvernement en main, leur ſoumiſſion n'eſt pas moindre que celle des prêtres qui ſe ſont permis le ſerment. On peut même en quelque ſorte plus y compter ; car la fermeté avec laquelle ils le refuſent (mais ſeulement en ce qui ne peut être du reſſort de l'Aſſemblée Nationale, & que ſon intention ne peut être d'exiger à cet égard) ſi leur réſolution connue de n'y oppoſer aucune réſiſtance, même ſur les objets où ils n'oſent et ne peuvent s'obliger par ferment, eſt la plus forte aſſurance que des perſonnes de cette fermeté de caractère peuvent donner de la ſincérité de leur ſoumiſſion.

Réuniſſez-vous donc, MESSIEURS, employez tous vos efforts pour rappeler au milieu de vous les paſteurs & des prêtres ſi éprouvés; redemandez-les à l'Aſſemblée Nationale; conjurez, faites inſtances ſur inſtances. A Dieu ne plaiſe que je vous exhorte à cauſer aucune émotion, à exciter aucun mouvement! je ſerois démenti par ces dignes miniſtres. N'employez que des prières, des vœux, des remontrances reſpectueuſes; elles ſeront bien accueilles.

Quoique des écrits incendiaires s'efforcent de la ſoulever contre ceux de vos paſteurs qui n'ont pas cru pouvoir prêter un ſerment contre lequel leur conſcience réclamoit, elle eſt trop raiſonnable pour condamner ce motif de leur conduite & leur en faire un crime. Loin d'en blâmer le motif, & ſe voyant aſſurée de la ſoumiſſion qu'elle vouloit par-là ſe procurer, elle ne tirera pas le refus à conſéquence. Elle ne ſouhaite que de voir une intelligence parfaite entre les paſteurs & les peuples confiés à leurs ſoins; & l'affection, l'attachement qu'elle vous verra pour les vôtres, lui répondra pour toujours de cette parfaite intelligence.

Après tout, MESSIEURS, Dieu vous les a donnés; c'eſt de lui, & de lui ſeul, qu'ils tiennent & peuvent tenir leur miſſion, & ils la conſerveront, tandis que Dieu, ou l'Egliſe en ſon nom, ne la retirera pas: c'eſt par la porte qu'il faut entrer dans la bergerie, & Jéſus-Chriſt eſt lui-même cette porte; tout autre que celui qu'il vous a donné, ſeroit pour vous un mercenaire, un paſteur étranger, ſans miſſion, ſans pouvoir. Déjà

l'un des plus respectables de ces Curés en a averti ses paroissiens, afin qu'ils ne se trompassent point dans une matière aussi intéressante pour leur salut & le vôtre.

On vous donnera d'autres prêtres ; je sais qu'on n'en manquera pas, & ce n'est pas un jugement téméraire de penser que l'espérance de s'introduire dans les places, que le courage de ceux qui les possèdent alloit rendre vacantes, a flatté plusieurs des jeunes ministres qui se sont présentés lestement au serment. Cette agréable perspective les a tentés, & ils ont été bien aises de trouver quelque foible raison de s'ouvrir la porte à cette douce espérance. Je ne m'occuperai point à vous faire sentir la différence de ces nouveaux venus avec vos anciens pasteurs, que vous connoissez & qui vous connoissent, que vous aimez & qui vous aiment encore davantage, & dont vous avez déjà éprouvé les soins, la bienfaisance, le zèle, la charité, la sagesse & la sollicitude pastorale. Mais ces nouveaux prêtres ont bien le caractère du sacerdoce, les pouvoirs du sacerdoce ; mais ils n'ont pas les pouvoirs de pasteurs, la mission de pasteurs. Ni les décrets de l'Assemblée Nationale, ni votre choix, MESSIEURS, ne peuvent les leur donner ; il faut qu'ils viennent du Ciel par l'entremise de l'Eglise, & vous ne pouvez forcer Dieu, qui vous en a donné d'autres, à rétracter les dispositions de sa providence. Ecoutez, MESSIEURS, cette maxime de Jésus-Christ, votre souverain législateur : *Qui non intrat per ostium, sed ascendit aliundè, ille est fur & latro.*

C'est ce que j'écrivois le jour de Saint Hilaire

l'un des plus grands Docteurs de l'Eglise, la gloire & l'oracle de l'Eglise Gallicane : son zèle contre les formules équivoques & insidieuses des Ariens, le fit chasser de son siège : mais on n'osa lui donner un successeur : il y revint enfin plein de gloire, & toutes les églises & les villes des Gaules s'émurent à son retour, & applaudirent à son triomphe.

Cette circonstance singulière & unique s'est présentée vivement à mon esprit. Je n'ai pas voulu vous la laisser ignorer. Elle me paroît un heureux présage pour le prochain retour des pasteurs de vos paroisses agitées. Il rassure les ames vertueuses privées de leur secours & affligées de leur absence, écartera de vos églises ces scandales, ces profanations si capables d'attirer sur cette ville & sur la nation le fléau de la colère de Dieu, qui en sont presque toujours la triste suite, & la juste punition.